



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
TERRITOIRE D'ÉNERGIE  
LOT-ET-GARONNE

Département  
de  
Lot-et-Garonne

Arrondissement d'AGEN

-----  
**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**  
-----

Délégués en exercice : 58

Délégués présents : 36

Date de convocation : 5 mai 2023

**DÉLIBÉRATION N° 2023-174-AGDC**

Nomenclature : 1.1.1 Commande publique – marchés publics - travaux

**OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT PORTANT SUR LA FOURNITURE,  
L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE D'INFRASTRUCTURES DE  
CHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES EN NOUVELLE-AQUITAINE**

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mai à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat, 26 rue Diderot à AGEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Marc CAUSSE.

**Etaient présents :**

BORIE Daniel, BOUSQUIER Philippe, BOZZELLI Thierry, BUISSON Patrick, CAMINADE Jean-Jacques, CARRIÉ Daniel, CAVADINI Hubert, COSTES Jean-Louis, DAUTA Jean-Pierre, DE SERMET Pascal, DELZON Jean-Pascal, DESCAMPS Philippe, DUBAN Jean-Marc, GERVAIS Thierry, GINCHELOT Yves, GRIALOU Guy, LABARTHE Lionel, LAFARGUE Patrick, LE LANNIC Geneviève, LUNARDI Daniel, MAGNI Claude, MARTET Damien, MURIEL Daniel, PASCAL Alain, PINASSEAU Jean, POLO Alain, PONTTHOREAU Michel, PRÉVOT Claude, REIMHERR Annie, ROSIER Jean-Eric, SALAND Philippe, SOULIES Julien, VALETTE Thierry, VILLA Bernard, ZAROS René, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Ont donné pouvoir :**

BARJOU Jean-Pierre à LE LANNIC Geneviève, CILLIERES Charles à PASCAL Alain, DUGAY Jean à PINASSEAU Jean,

**Etaient excusés :**

BALAGUER José, BENATTI Nicolas, CANU Nathalie, CAMANI Pierre, DESTIEU Jean-Paul, DUBOS Bruno, FLESCHE Eric, FRACAROS Jean-Alfred, GAIDELLA Daniel, GENTILLET Jean-Pierre, GUÉRIN Gilbert, IMBERT Pierre, LAZZARINI Bruno, MARCO Jean-Marie, MIQUEL Francis, RAVEL Nicolas, RÉGNIER Gérard, SCHLATTER Christophe, VICINI Jean-Pierre.

Monsieur Jean-Jacques CAMINADE a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que la loi Grenelle II a confié aux communes, ainsi qu'à leurs groupements, la compétence du déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques. Dans le cadre d'un groupement de commandes dont le coordonnateur est Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne, les syndicats départementaux d'énergie de Nouvelle-Aquitaine et leurs SEM déploient des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables en Nouvelle-Aquitaine, en assurant une cohérence du maillage à l'échelle de leurs territoires respectifs.

Ce groupement est spécifiquement destiné à répondre à des besoins communs de ses membres dans le cadre de l'exercice de leurs diverses compétences, mais aussi dans le cadre d'actions liées aux activités accessoires des syndicats d'énergies dans les domaines connexes aux compétences qui leur sont transférées.

Le service MObiVE, dont la marque est déposée, est le service mis en place par les syndicats départementaux d'énergie de Nouvelle-Aquitaine à l'attention des usagers sur l'ensemble de leur territoire, pour exploiter et gérer ces infrastructures.

Par délibération en date du 6 mars 2023, les membres du Comité Syndical ont approuvé le lancement d'une nouvelle procédure de fourniture, pose et mise en service de bornes de charge pour véhicules électriques, pour les 10 syndicats et 2 SEM suivants :

- SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION ET DE GAZ DE LA CHARENTE (SDEG 16)
- SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION ET D'EQUIPEMENT RURAL (SDEER 17)
- SYNDICAT DE LA DIÈGE (19)
- SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE LA CREUSE (SDEC 23)
- SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE (SDE 24)
- SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ELECTRIQUE DE GIRONDE (SDEEG)
- SYNDICAT D'EQUIPEMENT DES COMMUNES DES LANDES (SYDEC)
- TERRITOIRE ENERGIE LOT-ET-GARONNE (TE 47)
- TERRITOIRE D'ENERGIE PYRENEES-ATLANTIQUES (TE 64)
- SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE (SEHV)
- SEM AVERGIES (47)
- SEM GIRONDE ENERGIES (33)

Il s'agit d'un accord-cadre en appel d'offres ouvert, à bons de commande, d'une durée de trois ans à compter de la date de notification.

Le marché est décomposé en quatre lots.

- ✓ Lot 1 : fourniture et pose d'infrastructures de charge en Creuse, Corrèze et Haute-Vienne, de puissance strictement inférieure à 100 kW :

Plusieurs types de chargeurs seront prévus dans ce lot :

- Chargeurs AC : wallbox, PDC sur candélabres, bornes de 7kW et 22 kW
- Chargeurs DC : 24 et 50 kW (pouvant être bridée à 36kW pour rester en tarif « bleu »)

Pas de montant minimum pour la durée du marché

Montant maximum sur la durée totale du marché : 2 000 000 € HT

- ✓ Lot 2 : fourniture et pose d'infrastructures de charge en Charente et Charente-Maritime, de puissance strictement inférieure à 100 kW :

Plusieurs types de chargeurs seront prévus dans ce lot :

- Chargeurs AC : wallbox, PDC sur candélabres, bornes de 7kW et 22 kW
- Chargeurs DC : 24 et 50 kW (pouvant être bridée à 36kW pour rester en tarif « bleu »)

Pas de montant minimum pour la durée du marché

Montant maximum sur la durée totale du marché : 4 000 000 € HT

- ✓ Lot 3 : fourniture et pose d'infrastructures de charge en Gironde, Dordogne et Lot-et-Garonne, de puissance strictement inférieure à 100 kW :

Plusieurs types de chargeurs seront prévus dans ce lot :

- Chargeurs AC : wallbox, PDC sur candélabres, bornes de 7kW et 22 kW
- Chargeurs DC : 24 et 50 kW (pouvant être bridée à 36kW pour rester en tarif « bleu »)

Pas de montant minimum pour la durée du marché

Montant maximum sur la durée totale du marché : 8 000 000 € HT

- ✓ Lot 4 : fourniture et pose d'infrastructures de charge dans les Landes et Pyrénées-Atlantiques de puissance strictement inférieure à 100 kW :

Plusieurs types de chargeurs seront prévus dans ce lot :

- Chargeurs AC : wallbox, PDC sur candélabres, bornes de 7kW et 22 kW
- Chargeurs DC : 24 et 50 kW (pouvant être bridée à 36kW pour rester en tarif « bleu »)

Pas de montant minimum pour la durée du marché

Montant maximum sur la durée totale du marché : 4 000 000 € HT

Les prix du marché sont des prix unitaires révisibles.

L'avis d'appel public à la concurrence est paru :

- au BOAMP le 24 mars 2023 (avis n°23-38735)
- sur Marchés Online le 25 mars 2023 (avis n°AO-2313-3105)
- au JOUE le 27 mars 2023 (avis n°2023/S061-182669)

14 plis ont été déposés par 13 candidats différents avant la date limite de dépôt des offres fixée au mardi 25 avril 2023 à 12h00.

Après analyse des offres par les services de Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne, la Commission d'Appel d'Offres a attribué les marchés lors de sa séance du 11 mai 2023, conformément aux critères pondérés de jugement des offres fixées dans le Règlement de la Consultation :

- 1) La valeur technique : 40 %
- 2) Le prix : 50 %
- 3) Le développement durable : 10 %

Après présentation des résultats aux membres du Comité Syndical,

Sous réserve de l'introduction d'un référé précontractuel par un candidat évincé avant la signature du marché et du jugement en découlant, ou de la non-fourniture d'un document justificatif à fournir par un candidat retenu, il est proposé que le Comité Syndical :

- ⇒ prenne acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres composée conformément à la délibération du 27 juillet 2020 ;
- ⇒ approuve les projets de marché public découlant de la procédure d'Appel d'Offres ouvert avec les entreprises ou groupements d'entreprises choisis ;
- ⇒ donne mandat à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces afférentes à ces marchés.

Ouï, l'exposé de son Président,  
le Comité Syndical, après avoir délibéré,

- **PRENNE ACTE** de la décision de la Commission d'Appel d'Offres composée conformément à la délibération du 27 juillet 2020 ;
- **APPROUVE** les projets de marché public découlant de la procédure d'Appel d'Offres ouvert avec les entreprises ou groupements d'entreprises choisis ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces afférentes à ces marchés.

*Adopté à l'unanimité*

Fait et délibéré à Agen, les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme,

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

LE PRÉSIDENT,

Jean-Jacques CAMINADE

  
Jean-Marc CAUSSE